



## Compte rendu

### Venue DC SIAé 16/07/19

#### 1) Rapport « Siaé »

L'IGA L'EBRALY a remis le rapport au cabinet du ministre la semaine dernière. Le rapporteur n'ayant pas eu le temps de visiter les différents établissements, s'est appuyé sur les anciens rapports et audits, privilégiant une vision d'ensemble.

Le DC SIAé n'a pas souhaité communiquer les orientations envisagées. Il considère que ce n'est pas à lui d'en parler.

En mai dernier, le DCSiaé nous évoquait la vulnérabilité du Siaé au 1/1/2020 car la dérogation sur CHORUS par Bercy, prendrait fin. Aujourd'hui, le Siaé est en pourparlers avec la DAF (direction des affaires financières) pour proroger cette dérogation : **Comme quoi tout est une question de volonté.**

Pour autant, pourquoi la dérogation pour le SIAé poserait problème quand dans un même temps le SEA (Service Essence des Armées), en compte de commerce, a obtenu celle-ci ? Pour le Directeur Central, le type de compte de commerce est différent. Nous pouvons nous interroger sur les blocages posés par Bercy et la volonté de nous mettre en difficulté.

En parallèle, cette dérogation ne gênerait en rien au bon fonctionnement du Siaé dicit L'EBRALY : Alors qui croire ?

#### 2) Pouvoir d'achat, salaires

Concernant les abattements de zone et indemnités de résidence, le courrier DRHMinarm à destination de la DGAFP est parti il y a 2 mois. Depuis, rien. Pourtant, ce dossier paraissait tangible aux yeux du directeur.

Pour le dégel du point d'indice, il considère simplement qu'il n'ait pas de son rôle de gérer la politique salariale de la fonction publique. Donc, il ne demandera pas, même s'il en serait le premier bénéficiaire.

Le budget alloué à la revalorisation des AP (Augmentations Personnalisées) ICT et TCT/DGA : La DGA est intervenue auprès de la DRHMinarm. A ce jour, il n'y a pas de convergence notable. Le Siaé espère un débouché éventuel pour la rentrée sans trop de certitude. Ceci afin de permettre une mise en paiement pour 2019 : **Que dire, hormis que les conditions sont réunies pour décourager un peu plus les contractuels.**

3) Avancement toutes catégories :

*Le DCsiaé ne décide pas des taux d'avancement quels qu'ils soient. Il subit.*

4) APRS :

*Le DCsIAé a demandé un inventaire des Aprseurs dans toutes les catégories sur le périmètre Siaé. Soit disant le conseiller social ne serait pas hostile au dossier: **Restons méfiants surtout par les temps qui courent...sans oublier le discours du précédent directeur de l'AIA de Bordeaux sur cette fameuse prime !!!***

Conclusion : Une énième venue qui n'apporte rien de concret tant sur l'avenir de l'établissement, tant sur votre avenir salarial. Pour résumé, votre pouvoir d'achat à travers le niveau de rémunération n'est pas du ressort du Dcsiaé.

Une chose est sûre, le gouvernement s'est mis en ordre de marche pour faire appliquer « la loi fonction publique » y compris au Siaé. Malheureusement, celle-ci aura un impact sur votre vie professionnelle et personnelle. D'ici là, il convient d'être vigilant sur d'éventuel changement qui ont pour habitude d'être décidé pendant la période estivale. Dans tous les cas, la CGT s'oppose et s'opposera à toute évolution statutaire.

Bordeaux, le 17 juillet 2019